



MORTS OU VIVANTS : VERS UN COMMERCE DURABLE DES ESPÈCES EXOTIQUES DE LA FAUNE SAUVAGE

Recommandations Un monde, Une santé

Avant-propos de Tom Auwers

Président du Comité de direction du SPF Santé publique,
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement



En 2015, tous les membres des Nations unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) en tant qu'actions urgentes nécessaires pour assurer la paix et la prospérité des populations et de la planète. Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la santé de la planète est essentielle à la réalisation du développement durable et la conservation des espèces contribue directement à la santé et au bien-être. À l'échelle mondiale, près de la moitié de la population humaine dépend directement des ressources naturelles pour sa subsistance.

Le monde actuel se caractérise par une pression anthropique croissante qui altère la plupart des écosystèmes naturels. La mondialisation, qui est « *le processus par lequel le monde devient de plus en plus interconnecté (...)* », reconfigure tant le commerce que les mouvements des populations. Ce nouveau paysage mondial a conduit à l'émergence de nouvelles menaces pour la santé et la biodiversité, qui sont indissociables l'une de l'autre. La dégradation des écosystèmes naturels et la perte de biodiversité sont devenues un problème mondial au-delà du domaine purement environnemental. Une solution durable ne peut être obtenue que de manière synergique et pluridisciplinaire associant tous les acteurs concernés.

C'est la raison pour laquelle les États membres des Nations unies sont instamment priés de prendre des mesures pour relever ces nouveaux défis grâce à l'approche « One World, One Health / Un monde, Une santé », adoptée par l'Organisation mondiale de la santé. « *One World, One Health* » est une approche de la conception et de la mise en œuvre de programmes, de politiques, de lois et de recherches dans laquelle de multiples secteurs communiquent et travaillent ensemble pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé publique » (traduction libre). Au-delà de l'aspect réglementaire, une politique de santé publique, si elle se veut effective, ne peut se résumer à une approche purement biomédicale et doit tenir compte de l'incidence sanitaire de déterminants environnementaux, animaux ou végétaux. De même, une politique environnementale efficace doit pouvoir mobiliser les acteurs de la santé humaine, animale et végétale.

Afin d'atteindre un objectif durable en matière de santé, une coopération et des échanges plus étroits entre tous les acteurs de la santé publique doivent être mis en place, que ce soit dans les différentes filières (santé humaine, santé animale, santé des végétaux et santé de l'environnement), par les différents niveaux de pouvoir (local, entités fédérées, fédéral et international) ou par les acteurs de la société (monde académique, économique et associatif). Le SPF Santé publique, de par sa mission interfédérale, croise les quatre piliers de la santé et développe cette approche intersectorielle. La sécurité alimentaire et la prévention des zoonoses sont des domaines dans lesquels une approche « One World, One Health » est particulièrement pertinente.

Le commerce d'espèces sauvages peut être défini comme « (...) un commerce lucratif d'animaux et de plantes sauvages non domestiqués - vivants ou morts - et de tout produit qui en est dérivé. Une partie de ce commerce est légale et régie par la Convention des Nations unies sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), mais une grande partie ne l'est pas » (traduction libre). Lorsque de telles activités commerciales sont illégales, on parle de trafic ou de criminalité liée aux espèces sauvages. La frontière entre le commerce légal et illégal n'est pas toujours nette car des activités illégales peuvent se dissimuler derrière la façade du commerce licite.

Le commerce de la faune sauvage a un impact sur la biodiversité et sur les questions sanitaires. Les maladies peuvent se transmettre à diverses espèces sauvages, aux animaux domestiques, même aux humains, sachant que 75 % des maladies humaines sont d'origine animale.

Le commerce des espèces sauvages peut participer à la surexploitation des espèces dans la nature, perturber l'équilibre des écosystèmes et affecter les services rendus par la nature à la population. La question de la viande de brousse ou de la viande sauvage, pour laquelle les animaux sauvages sont capturés à des fins de consommation, est un exemple flagrant d'activités ayant des impacts durables sur l'équilibre des forêts tropicales.

Le commerce d'espèces d'animaux exotiques, qu'elles soient sauvages ou élevées en captivité, peut faciliter la transmission d'agents pathogènes ayant des effets néfastes sur les populations sauvages. La propagation mondiale du champignon *Batrachochytrium dendrobatitis* (Bd) montre comment le commerce a joué un rôle central dans le déclin des amphibiens. Outre la conservation de la biodiversité et la lutte contre les maladies, ce commerce devient également un problème grandissant d'intérêt général en ce qui concerne le bien-être des animaux. Toute la chaîne d'approvisionnement, de la capture à la détention, peut nuire au bien-être animal d'espèces exotiques, particulièrement dans le cadre du commerce illégal d'espèces sauvages.

Cette conférence est l'occasion de procéder à une analyse approfondie de ce type de commerce au travers de deux études de cas, conformément à l'approche « One World, One Health ». Elle se focalisera sur le commerce de la viande de brousse par le biais de l'importation illégale de viande dans l'Union européenne et sur celui des reptiles et d'amphibiens vivants aux fins d'être détenus comme animaux de compagnie. Lors des travaux en atelier, des recommandations seront discutées et devraient permettre la fixation d'objectifs pour parvenir à un commerce plus durable des espèces sauvages.



Références

<https://www.cbd.int>.

Fisher B. et al. Can nature deliver on the sustainable development goals? The Lancet Planetary Health. 2019. Volume 3. Issue 3. 112-e113.; accessed 2019 Nov 16; [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(18\)30281.X](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(18)30281.X).

[https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(18\)30281-X/fulltext#back-bib2](https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(18)30281-X/fulltext#back-bib2).

<https://sustainabledevelopment.un.org>.

<https://www.undp.org>.

<https://thewhitelion.foundation>.

<https://www.who.int>.